

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 9 janvier 2012 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi et Robert Vaillancourt formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale, Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Claude Racine (absence motivée).

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 9 janvier 2012 à 20 h 05.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 9 janvier 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de décembre 2011;
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2011;
 - Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de décembre 2011;
 - Dépôt de la situation financière pour le mois de décembre 2011;
 - Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 832-2011;
- D) Période de questions du public;
- E) Période d'informations et de questions du maire;

10. – Sujets d’ouverture

10.1 Adoption des Procès-verbaux

- Séance ordinaire du 5 décembre 2011;
- Séance extraordinaire du 20 décembre 2011

20. – Contrats

- 20.1** *Résolution – Retrait de la Ville de Huntingdon du CIT du Haut-Saint-Laurent et demande de fusion et d’adhésion au Conseil Intermunicipal de Transport du Sud-Ouest (CITSO) auprès du ministre des Transports du Québec;*
- 20.2** *Résolution – Refus du projet de Décret du CIT du Haut Saint-Laurent;*
- 20.3** *Résolution - Addenda au bail avec Bell Mobilité;*
- 20.4** *Résolution – Autorisation de signature pour un bail avec JH Sauvé Inc pour la location d’un local situé au 142, Route 202 - (Une partie du local anciennement occupé par Ébra, soit 6 654 p²);*
- 20.5** *Résolution – Mandat à la firme de comptables agréés Goudreau Poirier Inc pour la vérification des états financiers 2010;*
- 20.6** *Résolution - Refus de la Ville de Huntingdon de recourir au service de la MRC Le Haut-Saint-Laurent pour la réalisation de la Politique familiale et municipalité amie des aînés;*

30. – Administration & Finances

- 30.1** *Résolution – Appui à la «Friperie communautaire Huntingdon» dans leur demande de reconnaissance aux fins d’exemption de taxes auprès de la Commission municipale;*
- 30.2** *Résolution – Adoption des prévisions budgétaires 2012 - CIT du Haut-Saint-Laurent;*

40 – Réglementation

- 40.1** *Résolution - Adoption du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent;*
- 40.2** *Résolution - Adoption du règlement 815-2011 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, ainsi qu’à l’administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 515 (Tarification des permis et certificats);*
- 40.3** *Résolution – Demande d’une dérogation mineure pour le 67, rue Prince ;*
- 40.4** *Résolution - Demande d’autorisation d’un trajet pour les VTT;*

50 – Nomination & Gestion du Personnel

- 50.1** *Résolution - Embauche de monsieur Kevin Hole au poste de pompier volontaire au sein du service des incendies;*

50.2 *Résolution – Remise d’une récompense pour le travail accompli au Directeur des travaux publics;*

50.3 *Résolution – Désignation des conseillers à titre de maire suppléant pour l’année 2012;*

60. –Autres

60.1 –

70. –Rapport des comités et des conseillers

70.1

Levée de la séance

Adoption de l’ordre du jour

12-01-09-2804

**Il est proposé par le conseiller Joffre L’Heureux Jr.
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l’unanimité:**

D’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 9 janvier 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 20.1 et 40.2. Le point 20.6 est retiré.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Résolution – Bail supplémentaire pour l’entreprise Plombco;
- Point d’information - Entreprise Indifini : Conditions d’expulsion ;
- Résolution - Congédiement de la comptable Manon Beuparlant ;
- Point d’information - Terrain de tennis ;
- Résolution - Suivi des suspensions de deux fonctionnaires ;
- Point d’information – Vandalisme du 9 janvier 2012 à l’Hôtel de Ville ;
- Avis de motion – Modification du règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d’alarme applicable par la Sûreté du Québec ;
- Résolution – Autoriser la conseillère Nadia Debbabi à effectuer le suivi des plaintes de citoyens relatif à l’Entreprise Excavation et Béton Charly Ltée ;
- Résolution – Félicitations à madame Claire Tremblay pour son implication bénévole ;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de décembre 2011

Les rapports du mois de décembre 2011 des directeurs des différents services à la Ville sont déposés au greffe.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour l'année 2011 incluant le mois de décembre 2011

Comptes à payer –Janvier 2011 à décembre 2011

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses autorisées au cours des mois de janvier 2011 à décembre 2011 pour la somme de **1 848 532,49 \$**.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière par intérim

Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour l'année 2011 incluant le mois de décembre 2011

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses d'investissement autorisées au cours des mois de janvier 2011 à décembre 2011.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière par intérim

Dépôt de la situation financière au 31 décembre 2011

La trésorière par intérim dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2011.

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les déclarations de mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires du maire Stéphane Gendron et des conseillers Robert Vaillancourt et Nadia Debbabi sont déposées devant le conseil.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 832-2011

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le janvier 2012, pour le Règlement 832-2011 décrétant une dépense de 314 000 \$ et un emprunt de 314 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Michel Lusignan: Il interroge le conseil sur la pertinence d'acheter un camion-citerne pour le service des incendies.

M. Rémi Robidoux : Il demande des renseignements concernant le financement du camion-citerne par règlement d'emprunt.

Mme Claudie Racine et M. Michel Lusignan : Ils font part au conseil que l'eau potable dans le secteur du boulevard Garden est de couleur jaune et particulièrement pour les résidences de la rue Maple. Le maire avise que le responsable du traitement de l'eau potable ira prendre des échantillons d'eau de leur résidence afin de les faire analyser.

M. Hugo D'Amour : Il avise le conseil que les VTT circulent à une vitesse élevée sur la rue York. Le maire conseille les citoyens d'aviser la Sûreté du Québec puisqu'il y est illégal d'y circuler en VTT.

M. Patrice Laflamme : Il s'informe du suivi du dossier d'expropriation pour deux immeubles sur la rue Prince.

Période d'informations et de questions du maire

Le maire mentionne que le budget 2012 sera adopté à la séance extraordinaire du 23 janvier 2012.

10. – Sujets d'ouverture

Adoption des procès-verbaux :

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-01-09-2805

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 20 décembre 2011

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-01-09-2806

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Refus du projet de Décret du CIT du Haut Saint-Laurent ;

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Addenda au bail avec Bell Mobilité

Considérant que Bell Mobilité Inc. est actuellement locataire d'espace sur la propriété sise au 221, rue Châteauguay par un bail signé le 4 mai 2004 et qu'il y exploite un site de télécommunication sur la tour de l'usine de filtration;

Considérant que la Ville et Bell Mobilité Inc. conviennent de modifier certaines conditions au bail ;

Considérant que la Ville loue au Locataire de l'espace sur la Tour d'eau pour l'installation de dix (10) antennes et de la location d'espace à la base de la Tour d'eau pour un abri d'équipement ;

Considérant que la Ville louera au Locataire de l'espace additionnel sur la Tour d'eau pour permettre l'installation de quatre (4) antennes additionnelles et six (6) antennes futures à un emplacement raisonnable ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} février 2012 le Locataire paiera un loyer annuel de 10 000 \$, lequel sera indexé à chaque anniversaire du bail ;

12-01-09-2807

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire, Monsieur Stéphane Gendron, et la greffière, Mme Denyse Jeanneau, à signer pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda au bail avec Bell Mobilité Inc.

Adopté

Autorisation de signature pour un bail avec JH Sauvé Inc pour la location d'un local situé au 142, Route 202 -

Attendu qu'afin de concrétiser l'entente intervenue entre J.H. Sauvé & Fils Inc. et la Ville de Huntingdon en signant un bail pour la location d'un local situé au 142 route 202, d'une superficie de 6 654 p.c.;

12-01-09-2808

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire, monsieur Stéphane Gendron et la greffière, madame Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le bail avec l'entreprise J.H. Sauvé & Fils Inc. afin qu'il occupe un local industriel situé au 142, Route 202, à Huntingdon, d'une superficie de 6 654 p.c.

Adopté

Mandat à la firme de comptables agréés Goudreau Poirier Inc pour la vérification des états financiers 2010

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

30. – Administration & Finances

Appui à la «Friperie communautaire Huntingdon» dans leur demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale

Attendu que la Friperie communautaire Huntingdon a présenté une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière auprès de la Commission Municipale du Québec pour l'immeuble qu'elle occupe au 4, rue Lorne, suite 105, à Huntingdon ;

Attendu que ses activités sont admissibles à cette reconnaissance ;

12-01-09-2809

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon se dit favorable à ce que la Commission Municipale du Québec accorde à la Friperie communautaire Huntingdon une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières à l'égard de l'immeuble du 4, rue Lorne, suite 105, à Huntingdon.

Adopté

Adoption des prévisions budgétaires 2012 - CIT du Haut-Saint-Laurent

Considérant l'incapacité du CIT du Haut-Saint-Laurent à présenter une méthode de calcul qui tient compte des disparités régionales ;

12-01-09-2810

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon refuse d'adopter les prévisions budgétaires 2012 du CIT du Haut-Saint-Laurent étant donné la mésentente portant sur la méthode de calcul des quotes-parts et l'incapacité chronique du CIT du Haut-Saint-Laurent à fournir une méthode de calcul conforme à l'esprit du décret.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant l'obligation de la MRC du Haut-Saint-Laurent d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 1^{er} mars 2002;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

Considérant que l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

Considérant que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

Considérant que l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

Considérant que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie.

12-01-09-2811

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité:**

D'entériner les objectifs de protection optimale contenus au Chapitre 6 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

D'adopter le plan de mise en œuvre de la Ville de Huntingdon contenu au chapitre 7 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que la municipalité s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

Adopté

Demande d'une dérogation mineure pour le 67, rue Prince :

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage #512, pour le 67, rue Prince, lot 3 229 374, propriété de madame Anne-Marie Kelly, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme ;

Attendu que ladite dérogation mineure aurait pour effet de régulariser l'implantation d'une clôture à mailles de chaîne dans la cour avant de la propriété (rue Parent), ce, sans l'aménagement de haie d'une hauteur égale ou supérieure, située du côté visible de la rue, afin de camoufler ladite clôture, tel que requis à l'article 7.4.1 du règlement de zonage #512 ;

Attendu que les membres du CCU remarquent également que celle-ci a été implantée par souci de la sécurité de la communauté au vu de la présence de deux (2) gros chiens sur la propriété et pour améliorer la qualité de vie des propriétaires mêmes et de leurs animaux sur ladite propriété;

Attendu que les membres du CCU constatent également que malgré l'absence de permis pris au préalable, les propriétaires, souhaitant se conformer par la suite, se sont vus dans une situation particulièrement difficile de répondre aux exigences de la réglementation puisqu'en déplaçant ladite clôture sur l'alignement de la façade du bâtiment, cela nuirait à l'utilité de la clôture: permettre aux chiens d'accéder au sous-sol du bâtiment lorsqu'ils sont dans la cour arrière, sans l'assistance d'un des propriétaires, et l'aménagement d'une haie (afin de camoufler la clôture) nécessiterait le déplacement du gazebo existant (à cause de la proximité entre celui-ci et la clôture) et des travaux majeurs à cause de l'implantation de la clôture dans une partie de terrain qui est asphalté (l'une ou l'autre des mesures engendreraient des dépenses très élevées ou causerait un préjudice sérieux pour les propriétaires dans la jouissance de leur droit de propriété);

Attendu que les membres du CCU remarquent que la dérogation demandée est raisonnable, vu la qualité esthétique de la clôture et sa distance approximative de 8m par rapport à la ligne de propriété adjacente à la rue Parent et recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure #2011-09 au règlement de zonage #512 pour la propriété sise au 67, rue Prince, lot 3 229 374;

12-01-09-2812

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure #2011-09 au règlement de zonage #512 pour la propriété sise au 67, rue Prince,

Huntingdon, portant le numéro de lot 3 229 374, propriété de madame Anne-Marie Kelly.

Adopté

Demande d'autorisation d'un trajet pour les VTT

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Embauche de monsieur Kevin Hole au poste de pompier volontaire au sein du service des incendies

Considérant la recommandation du Directeur du Service des incendies de la Ville de Huntingdon, Monsieur Pierre Clément, afin de nommer monsieur Kevin Hole à titre de pompier volontaire;

12-01-09-2813

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Kevin Hole à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Remise d'une récompense pour le travail accompli au Directeur des travaux publics

Considérant le travail exceptionnel accompli par le directeur des travaux publics lors des travaux d'infrastructure réalisés dans le cadre du programme PRÉCO au cours de l'année 2011;

Considérant la vigilance de monsieur Gauthier à compenser le manque de surveillance de la firme d'ingénieur au cours des dits travaux ;

Considérant que grâce à son travail la Ville a pu respecter le montant des coûts prévus pour ces travaux ;

12-01-09-2814

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'attribution d'une récompense à monsieur Marco Gauthier, directeur des travaux publics et des infrastructures, en lui versant un montant forfaitaire de 500 \$ pour l'année 2011 ainsi que pour l'année 2012 et qu'un ordinateur lui soit également acheté afin de le récompenser pour son travail exemplaire effectué pour la Ville.

Adopté

Désignation des conseillers à titre de maire suppléant pour l'année 2012

Attendu qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

12-01-09-2815

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil adopte un calendrier établissant la période qui désigne le maire suppléant pour les périodes suivantes:

Janvier et février 2012 :	Ronald Critchley
Mars et avril 2012:	Bruno Latreille
Mai et juin 2012 :	Joffre L'Heureux Jr.
Juillet et août 2012 :	Nadia Debbabi
Septembre et octobre 2012	Robert Vaillancourt
Novembre et décembre 2012	Claude Racine

Adopté

60. –Autres

Bail supplémentaire pour l'entreprise Plombco

Considérant que l'entreprise Plombco Inc, locataire dans l'immeuble industriel du 72 rue Dalhousie, demande l'autorisation de louer mensuellement un espace supplémentaire pour de l'entreposage ;

12-01-09-2816

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise à l'entreprise Plombco Inc. la location mensuelle d'un espace d'entreposage situé au 72, rue Dalhousie pour un montant de 1 200 \$ mensuellement.

Adopté

Point d'information - Entreprise Indifini : Conditions d'expulsion

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise Indifini, qui est locataire du Complexe industriel situé au 72, Dalhousie, est endettée envers la Ville pour des loyers et des frais d'énergie et de chauffage impayés. Le locataire a à deux reprises signé des ententes de paiement avec la Ville, lesquelles n'ont jamais été respectées. La SADC a informé la Ville qu'elle financerait un projet d'expansion pour aider cette entreprise. La Ville exige du locataire que les montants dus soient acquittés au plus tard le mercredi 11 janvier 2012. À défaut de paiement, la Ville cessera, dans un premier temps, de fournir les services de chauffage et d'énergie et par la suite procédera à son expulsion.

Congédiement de la comptable Manon Beauparlant

Attendu l'embauche de madame Manon Beauparlant au poste de comptable depuis le 13 décembre 2011 ;

12-01-09-2817

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise le congédiement de madame Manon Beauparlant en date du 23 décembre 2011.

Adopté

Point d'information - Terrain de tennis

Le conseiller Ronald Critchley souligne que le terrain de tennis sera refait pour un montant d'environ 50 000 \$. La directrice générale est autorisée à effectuer une demande de subvention dans le cadre d'un programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réfection du terrain de tennis.

Le maire suspend la séance à 21h53 pour discuter à huis clos du point suivant. La séance reprend à 22h15.

Suivi des suspensions de deux fonctionnaires

Ce point est reporté à une séance extraordinaire ultérieure.

Point d'information – Vandalisme du 9 janvier 2012 à l'Hôtel de Ville

Les employés de la Ville ont constaté, à leur arrivée au matin du 9 janvier 2012, que les serrures des portes de l'Hôtel de Ville étaient endommagées. Un serrurier a dû intervenir pour ouvrir les portes. Les frais engendrés par ce vandalisme seront à la charge des citoyens de la Ville.

Avis de motion – Modification du règlement numéro 822-2011 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

Ce point n'a pas été discuté.

Autoriser la conseillère Nadia Debbabi à effectuer le suivi des plaintes de citoyens relatif à l'Entreprise Excavation et Béton Charly Ltée

Ce point n'a pas été discuté.

Félicitations à madame Claire Tremblay pour son implication bénévole

Considérant les recommandations du conseiller Ronald Critchley de féliciter madame Claire Tremblay pour le bénévolat effectué auprès de la Légion royale Canadienne ;

12-01-09-2818

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal félicite l'engagement de madame Claire Tremblay pour son implication bénévole et son engagement dans la communauté.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 22.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière